



Diplôme d'État d'infirmier

Être infirmier, c'est :

- ▶ exercer une profession tournée vers les autres : écouter, examiner, conseiller, éduquer ou soigner les personnes, veiller à leur bien-être.

" L'infirmier agit en toutes circonstances dans l'intérêt du patient. Ses soins sont consciencieux, attentifs et fondés sur les données acquises de la science. Il y consacre le temps nécessaire en s'aidant, dans toute la mesure du possible, des méthodes scientifiques et professionnelles les mieux adaptées. Il sollicite, s'il y a lieu, les concours appropriés. "

- ▶ choisir son lieu d'exercice et travailler en équipe : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé.
 - ▶ évoluer dans sa carrière : accéder à des diplômes d'Etat de « spécialité » comme infirmier puériculteur, infirmier de bloc opératoire ou infirmier anesthésiste ; accéder à des diplômes d'Etat en pratique avancée ou de cadre de santé.
- Les diplômes infirmiers permettent une poursuite d'études universitaires et l'accès à des passerelles vers d'autres formations en santé, médicales et paramédicales, certaines bénéficiant d'emblée d'un grade universitaire

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

LES CONDITIONS ET MODALITES POUR ENTRER EN FORMATION

- ▶ avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- ▶ l'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard :
 - le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
 - le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- ▶ deux voies d'accès sont mises en œuvre par les IFSI regroupés selon leur conventionnement universitaire :
 - pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion : une admission sur dossier via la plateforme Parcoursup ;
 - pour les candidats en formation professionnelle continue (personnes ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle) : une admission sur épreuves (entretien et écrit).

Les profils des étudiants en formation

En 2017, 91 335 étudiants en soins infirmiers, toutes années de formation confondues, étaient répartis nationalement au sein de 323 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) dont 265 publics et 58 privés à but non lucratif. Parmi eux, 84% sont des femmes.

Parmi les nouveaux inscrits de 2017, deux tiers sortaient du lycée, d'une année de préparation ou étaient en réorientation d'études (à titre indicatif : baccalauréat L : 5,5%, ES : 15%, S : 29,4%, STMG : 6%, ST2S : 26,8%, STL : 2,3%, STI2D et STD2A : 1,2% baccalauréats ASSP et SAPAT : 5,8%, autres baccalauréats professionnels : 3,7%); un tiers relevait de la promotion professionnelle ou de la reconversion.



Les objectifs de la formation

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population.

Dix compétences sont identifiées :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Les objectifs de la formation sont :

- ▶ d'accompagner l'étudiant dans la construction des éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements ;
- ▶ d'amener l'étudiant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif ;
- ▶ de développer chez lui des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles ;
- ▶ de lui apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- ▶ de développer chez l'étudiant une éthique professionnelle.

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

L'organisation de la formation

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- ▶ sciences humaines, sociales et droit ;
- ▶ sciences biologiques et médicales ;
- ▶ sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- ▶ sciences et techniques infirmières, interventions ;
- ▶ intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- ▶ méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Quelques exemples d'unités d'enseignement des différents domaines :

- ▶ les cycles de la vie et les grandes fonctions
- ▶ la législation, l'éthique et la déontologie
- ▶ la psychologie, la sociologie et l'anthropologie
- ▶ les soins relationnels, les soins palliatifs, les soins éducatifs et préventifs
- ▶ la pharmacologie et les thérapeutiques
- ▶ les processus obstructifs, infectieux, dégénératifs, tumoraux et traumatiques
- ▶ les projets de soins infirmiers, les rôles de l'infirmier, l'organisation du travail et l'interdisciplinarité

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec l'unité d'enseignement. Ils sont généralement réalisés par des universitaires, des professionnels de terrain ou par des formateurs référents.

Des travaux personnels guidés ou travaux dirigés par groupes sont organisés par les cadres de santé formateurs ; des professionnels de santé peuvent y participer. Ils sont souvent dispensés sous forme de cas cliniques afin de permettre aux étudiants d'assimiler les connaissances transmises lors des cours magistraux.

Enfin, c'est en stage que l'étudiant se retrouve face aux situations de soins. Il doit être en capacité de répondre de son aptitude à exercer à partir de ce qui lui a été enseigné et de faire des liens avec les acquis théoriques.



Les stages

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stages cliniques indemnisés, selon la typologie suivante :

- ▶ soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- ▶ soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- ▶ soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- ▶ soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours clinique de l'étudiant est réparti comme suit :

1^{ère} année : 15 semaines de stage

2^{ème} année : 20 semaines de stage

3^{ème} année : 25 semaines de stage

Le service sanitaire

Mis en place depuis la rentrée 2018 pour les étudiants en santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers), le service sanitaire renforce la politique nationale de prévention et de promotion de la santé en développant l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité dans les professions de santé.

Ce dispositif permet aux étudiants en soins infirmiers, de concevoir et d'organiser, avec d'autres étudiants en santé, au sein d'écoles, collèges, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)..., des actions de prévention autour de l'alimentation, de l'activité physique, de la santé sexuelle, des addictions.

L'approche pédagogique

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le cadre formateur référent de suivi pédagogique. Des échanges formels et informels visent à guider l'étudiant tout au long de son parcours. Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

Selon les lieux de stage et les instituts de formation, des rencontres interdisciplinaires et interprofessionnelles sont mises en place. Cela permet d'avoir un contact avec différents futurs professionnels de santé et ainsi de comprendre le rôle et les compétences de chacun.

Des temps de simulation pratique ou numérique sont mis en œuvre afin de permettre à l'étudiant d'adapter sa posture face à une situation clinique définie.

Certains IFSI permettent des expériences à l'étranger avec des temps de formation ou des stages notamment dans le cadre du programme Erasmus +.

L'évaluation

La formation est validée par l'acquisition des dix compétences, évaluées par les examens relatifs aux unités d'enseignement (UE), mais également par les bilans de stage qui certifient l'acquisition des éléments composant chacune des compétences.



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS